



PRÉFET DE LA CREUSE

Direction des Services du Cabinet  
Affaire suivie par :  
Denis VILLAR  
Tél : 05 55 51 58 16  
[denis.villar@creuse.gouv.fr](mailto:denis.villar@creuse.gouv.fr)

Guéret, le 05 DEC. 2016

Le Préfet

à Mesdames et Messieurs les membres  
du Comité Opérationnel contre le  
Racisme et l'Antisémitisme (CORA)

**Objet** : Appel à projets locaux 2016-2017 « Mobilisés contre le racisme et l'antisémitisme »

**P.J** : Dossier de demande de subvention

Appel à projet locaux 2016-2017 édité par la DILCRA

Avec la mise en œuvre du Plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2015-2016, le Gouvernement porte une politique publique qui prend la mesure de l'urgence qui frappe la société française. Il s'agit pour lui d'en faire une priorité nationale, en mobilisant l'ensemble des services de l'État, les collectivités locales, la société civile et les citoyens.

A ce titre, le Délégué Interministériel à la Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme souhaite renouveler le soutien à des projets citoyens qui viennent prolonger et compléter, sur le terrain, l'action des CORA.

L'appel à projets locaux « Mobilisés contre le racisme et l'antisémitisme », édition 2016-2017, est doté d'un budget de deux millions d'euros.

Je vous rappelle que sont éligibles des projets qui visent notamment à la réalisation de l'un ou plusieurs de ces objectifs :

- ✓ la lutte contre les stéréotypes, la connaissance de l'autre, l'engagement citoyen et le bien-vivre ensemble par des actions à destination des jeunes, sur et hors temps scolaire
- ✓ La production de ressources et de contre-discours en ligne
- ✓ Le développement du signalement des discours de haines sur internet
- ✓ la valorisation des lieux d'histoire et de mémoire
- ✓ l'accompagnement et la formation des acteurs de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- ✓ le développement de mesures de responsabilisation
- ✓ la participation à la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme du 18 au 26 mars 2017.

J'ai demandé à mes services de saisir l'ensemble des opérateurs du département. Néanmoins pour une publicité la plus large possible, je vous saurai gré de bien vouloir également relayer cette information à l'ensemble de vos services et des associations susceptibles de pouvoir déposer un appel à projet local et ainsi bénéficier, après une sélection des dossiers éligibles, d'un financement de la DILCRA.

J'attire votre attention sur le respect de la date limite du **vendredi 13 janvier 2017** pour le dépôt des dossiers auprès de mes services. Le Dossier de demande de subvention devra être complété en ligne puis imprimé et retourné par courrier avec les pièces demandées. L'ensemble de la procédure à suivre est indiquée dans l'appel à projets locaux édité par la DILCRA que vous trouverez en pièce jointe.

Je vous informe que l'appel à projets locaux sera également disponible en ligne sur le site internet départemental de l'État <http://www.creuse.gouv.fr>



Philippe CHOPIN